



---

# DÉPARTEMENT DES ÉCRITURES

---

**Edition 2024/2025**



# Table des matières

Personne de contact .....	3
Harmonie.....	4
Contrepoint.....	6
Fugue.....	8
Composition .....	10
instrumentation et Orchestration .....	12
Analyse musicale .....	14
Culture musicale – cours d’écoute .....	16
Histoire de la musique.....	17
Direction chorale .....	18
Direction orchestre .....	20
<b>Informatique musicale et création</b> .....	22

## PERSONNE DE CONTACT

**CHEF DE SECTION**

Ivan Boumans ([iboumans@vdl.lu](mailto:iboumans@vdl.lu))

# HARMONIE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun (il est toutefois conseillé d'avoir au moins 12 ans)

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Avoir réussi le cours de Formation Musicale 3 et/ou être inscrit, au moins, au cours de Formation Musicale 4.
- Des exceptions, sur étude du dossier, pourront être envisagées.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Ivan Boumans  
M. Hy-Khang Dang  
Mme Josiane Diefferding  
M. Wolfgang Gangkofner  
M. François Marcaud  
Mme. Sonja Neumann  
Mme. Nigji Sanges

## ORGANIGRAMME

### Division inférieure – 1<sup>er</sup> cycle

- Inférieur 1 (30')
- Inférieur 2 (30') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**)

### Division inférieure – 2<sup>e</sup> cycle

- Inférieur 3 (45')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)

### Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1 (60') / Moyen spécialisé 1 (60')
- Moyen 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3<sup>E</sup> CYCLE**) /  
Moyen spécialisé 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)

### Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

# CONTREPOINT

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun (il est toutefois conseillé d'avoir au moins 12 ans)

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Avoir réussi le cours de Formation Musicale 3 et/ou être inscrit, au moins, au cours de Formation Musicale 4.
- Des exceptions, sur étude du dossier, pourront être envisagées.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec  
l'enseignant(e)

Enseignants : M. Ivan Boumans  
M. Hy-Khang Dang  
M. Wolfgang Gangkofner

## ORGANIGRAMME

### Division inférieure – 1<sup>er</sup> cycle

- Inférieur 1 (30')
- Inférieur 2 (30') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**)

### Division inférieure – 2<sup>e</sup> cycle

- Inférieur 3 (45')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)

### Division moyenne spécialisée

- Moyen spécialisé 1 (60')
- Moyen spécialisé 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)

### Division supérieure

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

# FUGUE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours : Être au moins inscrit en division moyenne spécialisée en contrepoint et en harmonie.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Ivan Boumans



## ORGANIGRAMME

### Division moyenne spécialisée

- Moyen spécialisé 1 (60')
- Moyen spécialisé 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)

### Division supérieure

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

# COMPOSITION

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI. Le cas échéant : présentation d'un Portfolio avec des exemples de compositions de l'élève.

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Ce cours est destiné aux élèves ayant déjà des connaissances solides en harmonie, contrepoint, analyse et orchestration. Tout(e) élève n'ayant pas des connaissances suffisantes dans ces domaines, ou n'étant pas inscrits à ces cours, seront systématiquement refusé(e)s.
- Bien évidemment, avoir déjà des expériences dans le domaine de la composition constitue un atout.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec  
l'enseignant(e)

Enseignant : M. Ivan Boumans

## **ORGANIGRAMME**

### Division inférieure – 1<sup>er</sup> cycle

- Inférieur 1 (60')
- Inférieur 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**)

### Division inférieure – 2<sup>e</sup> cycle

- Inférieur 3 (60')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)

### Division moyenne spécialisée

- Moyen spécialisé 1 (60')
- Moyen spécialisé 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)

### Division supérieure

- Supérieur 1 (60')
- Supérieur 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

# INSTRUMENTATION ET ORCHESTRATION

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Avoir obtenu le certificat de la division moyenne ou moyenne spécialisée de formation musicale
- Fréquenter ou avoir fréquenté le cours d'harmonie jusqu'à l'obtention du diplôme du premier cycle

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : Mme. Nigji Sanges

## ORGANIGRAMME

### Division inférieure – 1<sup>er</sup> cycle

- Inférieur 1 (60')
- Inférieur 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**)

### Division inférieure – 2<sup>e</sup> cycle

- Inférieur 3 (60')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)

### Division moyenne spécialisée

- Moyen spécialisé 1 (60')
- Moyen spécialisé 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)

### Division supérieure

- Supérieur 1 (60')
- Supérieur 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

# ANALYSE MUSICALE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun (il est toutefois conseillé d'avoir au moins 13 ans)

Test d'admission : NON

Prérequis pour s'inscrire à ce cours :

- Il est conseillé d'avoir des bases très solides en Formation Musicale pour s'inscrire au Cours d'Analyse du Degré Inférieur. Des connaissances en Harmonie constituent également un atout.
- Il est conseillé d'avoir obtenu, au moins, un diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle d'harmonie pour s'inscrire au Cours d'Analyse du Degré Moyen.
- Il est conseillé d'être inscrit(e), ou d'avoir obtenu, au moins un diplôme de Division Moyenne d'Harmonie pour s'inscrire au Cours d'Analyse du Degré Supérieur.

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif (année 2024/2025):

- Inférieur 1 : Mardis de 17h à 19h
- Moyen 1 : Jeudis de 17h à 19h
- Supérieur : à fixer en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Ivan Boumans

## ORGANIGRAMME

### Degré inférieur

- Inférieur 1 (120') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ INFÉRIEUR**)

### Degré moyen

- Moyen 1 (120') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

### Degré supérieur

- Supérieur 1 (90') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ SUPÉRIEUR**)

# CULTURE MUSICALE – COURS D'ÉCOUTE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec  
l'enseignant(e)

Enseignant : M. François Marcaud

## ORGANIGRAMME

### Degré inférieur

- Inférieur 1 (60') (Contrôle des connaissances)

### **Précisions**

- Prérequis pour s'inscrire à ce cours : avoir des notions de tonalité et de cadences, maîtriser la lecture des clés de sol et de fa



# HISTOIRE DE LA MUSIQUE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Andreas Wagner

## ORGANIGRAMME

### Degré moyen

- Moyen 1 (120')
- Moyen 2 (120') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

# DIRECTION CHORALE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec  
l'enseignant(e)

Enseignants : M. Pierre Nimax

## ORGANIGRAMME

### Division inférieure – 1<sup>er</sup> cycle

- Inférieur 1 (30')
- Inférieur 2 (30') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**)

### Division inférieure – 2<sup>e</sup> cycle

- Inférieur 3 (45')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)

### Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1 (60') / Moyen spécialisé 1 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3<sup>E</sup> CYCLE**)
- Moyen 2 (60') / Moyen spécialisé 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)

### Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

### Précisions

- Pour être admis au premier cycle de la division inférieure de la direction chorale, l'élève doit suivre ou avoir suivi les cours de la division moyenne spécialisée de la formation musicale, ainsi que suivre ou avoir suivi les cours d'une branche instrumentale ou de la formation vocale - chant.
- Pour être admis à l'examen d'obtention de la première mention de la direction chorale, l'élève doit être détenteur du premier prix en formation musicale et détenteur soit du diplôme de la division moyenne, soit du premier prix d'une branche instrumentale ou de chant.

# DIRECTION ORCHESTRE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours individuel

I

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme. Emmanuelle Bizien  
M. Carlo Jans

## ORGANIGRAMME

### Division inférieure – 1<sup>er</sup> cycle

- Inférieur 1 (30')
- Inférieur 2 (30') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**)

### Division inférieure – 2<sup>e</sup> cycle

- Inférieur 3 (45')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)

### Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1 (60') / Moyen spécialisé 1 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3<sup>E</sup> CYCLE**)
- Moyen 2 (60') / Moyen spécialisé 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)

### Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

### Précisions

- Pour être admis au premier cycle de la division inférieure de la direction orchestre, l'élève doit suivre ou avoir suivi les cours de la division moyenne ou de la division moyenne spécialisée de la formation musicale.
- Pour être admis à l'examen d'obtention du diplôme du premier cycle, l'élève doit être détenteur du diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle de la formation instrumentale et soit du diplôme de la division moyenne, soit du premier prix de la formation musicale.
- Pour être admis à l'examen d'obtention du diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle, l'élève doit être détenteur du diplôme du premier prix de la formation musicale et du diplôme du 3<sup>ème</sup> cycle, soit du diplôme du premier prix d'une branche de la formation instrumentale.
- Pour être admis à la division moyenne spécialisée, l'élève doit être détenteur du diplôme du premier prix d'une branche de la formation instrumentale et avoir obtenu son diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle avec une note finale supérieure ou égale à cinquante points

# INFORMATIQUE MUSICALE ET CRÉATION

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : N.N.

## ORGANIGRAMME

### Degré inférieur

- Inférieur 1 (60')
- Inférieur 2 (60') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ INFÉRIEUR**)

### Degré moyen

- Moyen 1 (60')
- Moyen 2 (60')
- Moyen 3 (60')
- Moyen 4 (60') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)